

# RÈGLEMENT INTERIEUR DU CONCOURS PACES

## 1. MODALITES DE PASSATION DU CONCOURS

Les étudiants doivent se présenter au moins une heure avant le début des épreuves munis de leur carte d'étudiant ou à défaut d'une pièce d'identité avec photo (obligatoire) ainsi que de leur convocation.

En cas de lieux multiples, le candidat doit impérativement se présenter sur le lieu indiqué sur sa convocation. En aucun cas, il ne sera accepté sur les autres sites.

Les candidats doivent respecter le numéro de place qui leur est attribué. Toute infraction à cette règle entraînera l'invalidation de l'épreuve.

Il est également formellement interdit de déplacer les tables.

L'accès de la salle est interdit à tout candidat qui se présentera après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, quel que soit le motif du retard. Il sera autorisé à prendre part à l'épreuve suivante.

**Attention** : pour les UE spécifiques du concours PACES, toute absence à une épreuve aboutit à un non-classement dans la filière.

## 2. MATERIEL INTERDIT DANS LA SALLE D'EPREUVES :

Téléphones portables (même éteints), sacoches, cartables, cours, photocopiés, documents etc.  
La calculatrice est interdite.

Tout objet connecté (dont montres, etc) n'est pas autorisé. Il faut se munir d'une montre classique

Tous ces éléments devront être déposés à l'entrée de la salle.

Par ailleurs, conformément à la charte des examens de l'université Nice-Sophia Antipolis et afin de lever toute suspicion de fraude (oreillettes, écouteurs etc...), chaque étudiant doit également veiller à avoir les oreilles visibles (cheveux, foulard etc..) à l'entrée dans la salle d'examen et tout au long de l'épreuve.

Il est également interdit de porter des bouchons d'oreilles pour éviter toute suspicion de fraude.

**En revanche, la carte d'étudiant devra être conservée sur la table de composition.**

## 3. DEROULEMENT DU CONCOURS

**LES ETUDIANTS DOIVENT IMPERATIVEMENT RESPECTER IMMEDIATEMENT LES CONSIGNES QUI SONT DONNEES ;**

**LES ETUDIANTS SE LEVENT PENDANT LA DISTRIBUTION DES SUJETS ET À LA FIN DE L'EPREUVE.**

Les sujets, qui pourront être récupérés par les candidats à la fin des épreuves, sont déposés devant chaque candidat, page de garde en vue.

Lorsque l'épreuve est terminée, les étudiants sont invités à poser leur stylo et à se lever immédiatement.

Aucun étudiant ne doit écrire pendant le ramassage des copies, sous peine d'inscription au procès-verbal et signalement au Jury, car ceci est considéré comme une fraude.

**AUCUN DÉPLACEMENT N'EST AUTORISÉ**

**- Ni pendant l'épreuve:**

En cas de malaise important, apprécié par le chef de site, nécessitant que le candidat quitte sa place, accompagné d'un surveillant dans tous les cas, il sera informé qu'il ne sera autorisé à reprendre l'épreuve, dans la limite du temps prévu pour l'ensemble des candidats, que si la surveillance le concernant a pu être assurée en continuité par un surveillant de salle (ex. : déplacement pour prise d'un médicament).

Dès lors que cette surveillance aura dû être interrompue de fait, il ne sera plus autorisé à retourner à sa place pour terminer l'épreuve en cours. Sa copie sera toutefois ramassée « en l'état » (et corrigée bien entendu pour la partie effectuée avant son départ).

**- Ni entre les épreuves :**

L'étudiant reste à sa place pendant le ramassage, le comptage ou la distribution du matériel de composition pour l'épreuve suivante.

**AUCUNE SORTIE DE LA SALLE D'EXAMEN N'EST AUTORISEE**, après l'émargement, et tant que l'ensemble des épreuves n'est pas achevé.

#### **4. COTATION RETENUE**

Pour les épreuves par QCM : 1 seule bonne réponse possible, celle-ci pouvant être multiple.

- Bonne réponse = +1
- Réponse fausse ou absence de réponse = 0